

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1087

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DP Domande Publique

JAA
1002 Lausanne

11 juin 1992 - n° 1087
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Reconnaître les limites du marché

«Plus qu'un moyen efficace de gestion de la société, le recours généralisé aux mécanismes du marché ne conduit qu'à imposer les contraintes de production à la société tout entière», écrivions-nous dans DP 1083 («Les sirènes du néo-libéralisme»).

En écho, Michel Barde, secrétaire général de la Fédération romande des syndicats patronaux, reconnaît qu'il y a sans doute du vrai dans cette affirmation, mais le problème est de savoir si l'on peut y échapper» (*Entreprise romande*, 29 mai 1992). Et de faire référence à l'interdépendance des économies, à la mondialisation des marchés qui aiguisent la concurrence et imposent à la fois une constante innovation et l'abaissement des coûts de production. Peut-on échapper aux règles abstraites de la rationalité économique, à l'emprise totalitaire du marché ? Le spectacle des aberrations auxquelles conduit le libre jeu de la concurrence montre à l'évidence l'urgence où nous sommes de modifier ces règles. Pensons au chaos provoqué par la déréglementation du système bancaire américain: faillites en chaîne des caisses d'épargne et intervention massive de l'Etat pour plusieurs centaines de milliards de dollars, finalement à la charge des contribuables; toujours aux Etats-Unis, effondrement du marché immobilier dont la perte de valeur des actifs est supérieure à celle provoquée par le krach boursier de 1986, et des hectares de bureaux cherchant preneur alors même qu'une partie croissante de la population doit se contenter de logements insalubres ou tout simplement du trottoir.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture vient de lancer un cri d'alarme: la modernisation et le développement des grandes flottes de pêche déciment les populations de poissons et déjà certaines espèces sont menacées de disparition. Le constat est identique et bien connu pour ce qui est des forêts tropicales, dévastées par une exploitation en forme de pillage. On

pourrait multiplier les exemples, y compris en Suisse. Partout où prévaut la libre concurrence, on n'observe que gaspillage des ressources humaines et matérielles et atteintes graves aux bases de la vie, même si, tendanciellement, certains peuples et certaines catégories sociales voient leur sort s'améliorer — pour combien de temps encore ?

Le libre jeu de la concurrence, c'est sa logique propre, impose aux entrepreneurs comme aux Etats d'agir avec célérité, sans souci du long terme et des conséquences sociales, car s'ils s'absentient, ce sont d'autres qui prendront leur place. On voit donc bien la nécessité d'imposer des règles pour calmer le jeu, on comprend la légitimité de définir des finalités qui donnent un sens, une direction à la multiplicité des actes de production et d'échange. Tel est le rôle du politique. Avec ce constat, il ne s'agit pas de réhabiliter la planification centralisée, productrice de gaspillages plus importants encore et fondamentalement liberticide.

Entre ces deux modèles également dépassés, il y a place pour une gestion souple de la sphère économique qui tire parti de l'inventivité des hommes et de leur fond irréductible d'égoïsme — vive la concurrence ! — mais soumise en dernière instance à des valeurs qui ne se mesurent pas à l'aune monétaire. Ces valeurs, très concrètement, se traduiront par des décisions politiques, valables le plus souvent pour la planète entière — sans quoi gare à la concurrence ! — et qui fixeront dans les domaines les plus divers la pression tolérable sur notre environnement. La nouveauté du discours d'un Stephan Schmidheiny, c'est qu'il est tenu par un industriel. En quoi ce qu'il affirme est-il différent des conditions-cadre réclamées à cor et à cri par les partisans de l'économie de marché ? Les résistances qui se font jour à Rio, dès lors qu'il s'agit de prendre des engagements précis, montrent bien qu'on est là au cœur de la question.

JD